

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 22/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
28	23	24

Vote
A l'unanimité
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Seine-et-Marne
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 22 Juin à 18:30, le Conseil Syndical du SMEAPN s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux membres élus, le 16/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été déposés sur le site du SMEAPN, le 16/06/2026.

Présents : Mmes : BONIN Fannie, GORNES Laure, MARCANDELLA RAVANNE Iris, MESSIAS Marinette, LISSA Daniel MM : BRIAND Thierry, CHAMOREAU Christophe, DEROUARD Dominique, DESSIENNE SIMON, DOS SANTOS David, DOUINE Jean-Luc, DUMAY Jean Claude, COFRECES Segundo, JEULIN Fabrice, KINDERF Gilles, CARBONE Carlo, LAJARRIGES Christian, PEUTOT Christian, RATIER François, TRAVERS-MOUSSINET Michel, VILLENEUVE Gregory, JAIRE Eric, JOUSSAIN Gaetan

Excusés : M. LABELLE Maxime pouvoir M. CARBONE Carlo

Absents : Mrs DOUANNE Bruno, ORIGNE Thierry, LANDAIS Bruno, COURTOIS Pascal

Invité(s) : Mme BOISSY Véronique, MM : GIAMINARDI Bernard, KOTTELAT Mathieu, PITREY Gino

A été nommé(e) secrétaire : Mme MARCANDELLA RAVANNE Iris

2026_011 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2026

Le Président a rappelé que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le président a rappelé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades, ont été inscrits au budget primitif 2026.

Le président a demandé à l'assemblée délibérante d'approuver et de voter, la présentation du tableau des emplois de la collectivité pour 2026, comme suit:

POSTES	Ouverts 1er Janvier 2026/ETP	Pourvus au 1er Janvier 2026/ETP	Ouverts aux contract uels/ETP	Suppression/ ETP
<u>Filière</u>				
<u>Technique:</u>				
- Ingénieur Territorial	1	1	1	
-Technicien Principal 2ème Classe	1	1	1	
<u>Filière</u>				
<u>Administrative:</u>				
-Rédacteur Principal 1ère Classe	1	1	1	
-1 Secrétaire catégorie B en activités annexes	0.05	0.05	0.05	
-1 Secrétaire catégorie C en activités annexes	0.05	0.05	0.05	
-Adjoint administratif à tps partiel	0.70		0.70	
	3.80	3.10	3.80	

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, prend acte et vote :

- la présentation du tableau des effectifs (ci-dessus) de la collectivité pour 2026
- que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades, ont été inscrit du Budget primitif 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
Nemours, le 22/06/2026

Le Président
M. PEUTOT Christian

Secrétaire de séance
Mme MARCANDELLA RAVANNE Iris



P/O

Publication des actes de la commune par voie d'affichage le